



JOURNAL

COMMUNAL

D'INFORMATIONS

Billet 3

CPAS/PCS 4

Symbiose 6/7

Tibi 7

Sport 8

MJC 9

Culture 10

Environnement 11

Avis à
la population 12

Carnaval 13

Programme
carnavals 14/15

Laetare 16/17/18

Carnaval
de Piéton 19



CHAPELLE . PIETON . GODARVILLE



Février 2024 - n° 280

Editeur responsable: Collège communal de Chapelle-lez-Herlaimont, place de l'Hotel de Ville 16, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.
Tél 064/43 13 33 E-mail accueil@chapelle-lez-herlaimont.be www.chapelle-lez-herlaimont.be

ALE Agence locale pour l'emploi
TITRES SERVICES

Titres-services

*Vous avez besoin
d'un coup de main...
d'une aide ménagère ?*

N° agrément 03898

rue Solvay, 17 - Chapelle-lez-Herlaimont
Tél. 064 46 09 18 - alechappelle@skynet.be

Bureau ouvert : Lundi, mardi, vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h
Mercredi et jeudi : 9h à 12h

 Pedicure Daniele

Pédicure Médicale

Soins des pieds
Ongles incarnés
Verrues
Oeil de perdrix
Durillons
Cors
Callosités
Soins diabétiques
Mycoses
Crevasse
...

Cabinet / Domicile

Rue Hector Gratia, 34 - **PIETON**
0496 / 32 91 18
pedicure.daniele@gmail.com

Chauffage
Sanitaire
Ventilation
Climatisation
Adoucisseurs

A **ANTOINE** SRL

*La qualité
et la proximité en plus !*

Mickaël Wallemacq

Chaussée Romaine, 30 • 7160 Chapelle-lez-Herlaimont • Tél. 064 26 53 91 • Fax 064 26 73 95
service.clientele@aantoinessrl.be





Immobilière de l'Étoile

**Pour l'ouverture prochaine
de notre nouveau bureau,
nous recherchons activement
des agents immobiliers expérimentés**

CV à envoyer à
immoetoileweb@gmail.com

**spécialisés dans
la VENTE, LOCATION, GESTION
de biens immobiliers**

Evaluation gratuite de votre bien

GSM : 0496/816.909

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la srl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Eric VANSTEENWINCKEL** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 0498/538 848

Verbinnen
Pompes funèbres

*Fleurs et
Funérarium*

info@funerailles-verbinnen.be
www.funerailles-verbinnen.be
Tél 064 22 22 58
Gsm 0475 93 06 79

rue Destrée 33C
7160 Godarville



Cher(e)s Chapelloises et Chapellois,

A l'heure où je rédige ces lignes, nous sommes en pleine revendication du monde agricole.

Force est de constater que nous ne pouvons y rester insensibles car nous sommes tous concernés, directement et indirectement. Un slogan a retenu plus particulièrement mon attention, tant il résume bien la situation:

“Notre Fin sera votre Faim” !!

Une fois de plus, l'Europe bégaye devant le problème et se montre incapable d'harmoniser une vraie politique agricole commune (PAC). L'alerte a pourtant été sonnée depuis longtemps à de nombreuses reprises, pays par pays.

Aujourd'hui, cela prend une dimension qui va au-delà de la seule France ou Allemagne.

C'est vrai que le monde de l'agriculture et de l'élevage est compliqué et intenable économiquement puisque, Néo-libéralisme européen oblige, le secteur ne vit ou survit qu'à coups de subsides qui sont d'autant plus importants que l'exploitation est grande ! La course à la taille de l'exploitation est d'ailleurs motivée par la seule course aux subsides. Comprenne qui pourra...

Compliqué aussi parce que les dossiers administratifs que doivent remplir les exploitants sont fastidieux, lourds et contradictoires.

Tout cela pour mendier des subsides qui, à eux seuls, démontrent l'ineptie économique du secteur qui ne peut, dans les conditions actuelles de partage de la création de valeur (entre producteurs-transformateurs-distributeurs-consommateurs), s'autosuffire.

Comment expliquer que l'Europe contrôle ses agriculteurs et éleveurs avec autant de zèle alors que par ailleurs, de la marchandise non issue de la CEE peut envahir nos supermarchés ? Au sein même de la CEE, comment expliquer que les exploitants espagnols, par exemple, puissent encore utiliser les pesticides alors que d'autres ne le peuvent pas. Il ne s'agit évidemment pas ici de défendre les pesticides mais de souligner que les “règles du jeu” ne sont pas les mêmes à l'intérieur de notre espace européen.

Le sujet est une vraie menace pour la construction européenne et rappelle furieusement le contexte de la sidérurgie connu 50 ans plus tôt avec les difficultés d'une Europe plus petite qu'on appelait aussi “Marché commun”.

Reste à espérer qu'une solution acceptable accouche des tribulations du Parlement européen car, je le répète, nous sommes tous concernés.

Revenons à Chapelle pour faire le point sur nos futurs chantiers en voirie.

D'ici octobre, les chantiers suivants devraient avoir démarré : rue du Canal, rue du Moulin, rue de la Colline (entre les rues Briart et de Gouy),

La place de Gaulle avec la rue des Martyrs, l'arrière de la place Musch, la continuation de la voie cyclopiétonne entre Piéton et Chapelle.

Il n'est jamais trop tard pour encore vous souhaiter à toutes et tous une excellente année 2024 avec un secteur agricole stabilisé.

Karl DE VOS,
Bourgmestre.



DATES DES CONSULTATIONS JURIDIQUES DE 1^{re} LIGNE

à partir de 17 h **UNIQUEMENT** sur rendez-vous

- le mercredi 21 février 2024
- le mercredi 13 mars 2024
- le mercredi 20 mars 2024
- le mercredi 03 avril 2024
- le mercredi 17 avril 2024
- le mercredi 24 avril 2024
- le mercredi 15 mai 2024
- le mercredi 22 mai 2024
- le mercredi 05 juin 2024
- le mercredi 19 juin 2024

Lieu : C.P.A.S de Chapelle-lez-Herlaimont,
place de l'Église 24, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Pour tous renseignements
n° de tél. : 064/43.20.20

Plan de Cohésion Sociale

Permanence du Service Public Fédéral Sécurité Sociale Direction Générale des Personnes Handicapées (Vierge noire)



Les lundis 12 février 2024, 18 mars 2024, 8 avril 2024, 13 mai 2024 et 10 juin 2024

Sur rendez-vous à prendre au 064/43.13.15 ou à l'adresse email pcs@7160.be

Vous avez introduit une demande de reconnaissance, allocation, carte de stationnement ou d'une autre mesure à la Direction Générale des Personnes Handicapées et vous souhaitez connaître l'état d'avancement de votre dossier et/ou poser des questions d'ordre financier et administratif ou vous souhaitez avoir des renseignements avant de faire une demande ...

Remarque : les nouvelles demandes d'allocation pour les personnes de 65 ans et plus ne sont plus traitées par la DG Personnes Handicapées mais bien par votre mutualité.

Plan de Cohésion Sociale

Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
(bâtiment situé à gauche de l'Administration communale)

Infos et inscriptions au 064/43.13.15 • **Email :** pcs@7160.be



Espace Public Numérique (EPN)

Lieu : Maison des Jeunes du Centenaire
(rue de l'Abreuvoir, 7 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont)
Sur inscription par email à l'adresse epn@7160.be
ou par téléphone au 064/43.13.15

Les ateliers de l'EPN reprennent !



- Moyen de paiement en ligne :** Paypal, Payconic, Visa, ... Lequel choisir ?
(apporter son digipass si Payconic doit être activé)
Le lundi 12 février de 9h à 11h, le jeudi 15 février de 14h à 16h, le lundi 19 février de 9h à 11h
ou le jeudi 22 février de 14h à 16h
- Création et gestion d'une adresse email**
Le jeudi 14 mars de 14h à 16h.
- Itisme : A quoi ça sert ? Comment l'utiliser ?** (nécessite le code PIN de votre carte d'identité si vous souhaitez l'activer)
Le lundi 18 mars de 9h à 11h ou le jeudi 21 mars de 14h à 16h
- Contrôle parental avec Family Link** (venir avec votre appareil et celui de l'enfant)
Le lundi 25 mars de 9h à 11h, le jeudi 28 mars de 14h à 16h, le lundi 8 avril de 9h à 11h ou le jeudi 11 avril de 14h à 16h
- Sensibilisation aux arnaques en ligne :** comment les reconnaître et les éviter ?
Le lundi 15 avril de 9h à 11h, le jeudi 18 avril de 14h à 16h, le lundi 22 avril de 9h à 11h ou le jeudi 25 avril de 14h à 16h
- Retoucher mes photos sur mon smartphone** (amélioration via Snapseed par Google)
Le lundi 13 mai de 9h à 11h ou le jeudi 16 mai de 14h à 16h
- Qu'est-ce qu'une Intelligence Artificielle et comment l'utiliser ?**
Le lundi 27 mai de 9h à 11h ou le jeudi 30 mai de 14h à 16h

Retrouvez toutes les dates d'ateliers présents et à venir sur le site internet de la commune 7160.be mais également sur les affiches placées chez vos commerçants !





**des projets toute l'année,
des missions variées,
& une équipe à votre service.**

L'année 2023 à l'ASBL Symbiose en quelques chiffres :

- Plus de **100 personnes suivies et formées** par notre Service Intégration
- Près de **70 stagiaires** accompagnés vers le marché du travail grâce à notre CISP et nos formations
- Plus de **100 suivis** réalisés par nos équipes d'assistants sociaux et notre psychologue
- **4 pôles d'action** et **1 équipe de professionnels** passionnés et déterminés à vous accompagner à chaque étape votre vie.

En route vers de nouvelles aventures pour 2024 !

- **Tu désires apprendre le français ?**
Cours de français gratuits pour non francophones - **entrées permanentes**
- **Quand?**
du lundi au vendredi le matin ou l'après-midi en fonction des groupes
- **Mais aussi...**
des permanences sociales, des modules de 60H de citoyenneté, des ateliers théâtre et toujours plus de projets !
- **Plus d'infos?** symbiose.integration@skynet.be ou 064 28 01 87
31, rue de la Prairie à Chapelle-lez-Herlaimont

Tu es demandeur(euse) d'emploi et tu cherches une formation ?

« En Form' pour l'Emploi »

Une formation pour t'aider à trouver ta voie professionnelle et découvrir le marché du travail.

- **Les plus?** Analyse et construction du projet professionnel, outils de recherche d'emploi et stages en entreprise(s) du secteur de ton choix.
- **Quand?** du 14 mars au 27 juin 2024
- **Séances d'info?** 12, 15 et 19 février à 10h

« Découverte des métiers de l'animation »

Une **NOUVELLE** formation active et ludique de 10 semaines pour découvrir le secteur et les métiers de l'animation !

- **Les plus ?** Deux stages de découverte sur le terrain
- **Quand ?** du 3 avril au 14 juin 2024
- **Séances d'info ?** les 13, 14, 18 et 19 mars à 10h

Tes avantages

- 2€/brut par heure de formation prestée
- Intervention dans les frais de déplacement et de garde d'enfant(s)
- Un accompagnement global dans toutes tes démarches
- Parking gratuit facilement accessible en bus (82, 91,84 et 167)

Infos & inscriptions

ASBL Symbiose

17, rue Solvay à Chapelle-lez-Herlaimont (1er étage de la Maison de l'Emploi)

064/31.23.00 - inscriptions@asblsymbiose.be

Nos formations et activités sont organisées avec le soutien de l'Administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont et grâce au soutien financier de la Wallonie et du Forem



COLLECTES SÉLECTIVES



Collectes sélectives

PMC : 19 février – 4 et 18 mars

SACS BLANCS ET VERTS : tous les lundis du mois sauf lundi 1^{er} avril
remplacé par samedi 30 mars

VERRES/PAPIERS-CARTONS : 19 février – 18 mars



Je Cours Pour Ma Forme Session Printemps 2024

Programme (12 semaines) de mise en condition physique par la course à pied
40 €/la session complète

Niveau 1 = 0 à 5 km (débutant)
Début de la session le lundi 18 mars 2024 à 17h30

Niveau 2 = 5 à 10 km (pratiquant)
Début de la session le mercredi 20 mars 2024 à 17h30

Lieu : salle des sports de Chapelle
Inscriptions : info.sport@7160.be

Chaque semaine, donnez rendez-vous à votre santé!

Je Cours Pour Ma Forme est un programme d'initiation à la course à pied. Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors: tout le monde est le bienvenu!

**Pas besoin d'être sportif
Pas besoin de savoir courir
La formation débute du niveau zéro!**

Les séances se déroulent au rythme d'une, deux ou trois fois par semaine pendant trois mois. Présentez-vous simplement en tenue de sport avec des chaussures de course à pied.

Ne ratez pas la première séance et la remise de votre carnet d'entraînement personnalisé.

Les séances sont placées sous l'autorité d'un entraîneur afin d'adapter leur contenu à la forme de chaque participant. Un diplôme de réussite sera remis à l'issue du programme. Pas de compétition en vue. Les objectifs du programme sont contenus dans ces deux mots: santé et convivialité.

Courrez vous rejoindre!

| | | |
|--|---|---|
| ORGANISATEUR ASBL SPORT ET DÉLASSEMENT Centre Sportif Local | NIVEAUX 0-5 KM 5-10 KM | JOURS Lundi 18/03 17h30 Mercredi 20/03 17h30 |
| CONTACT 064/44.37.56 info.sport@7160.be | LIU Hall des sports de Chapelle-lez-Herlaimont Eplanade des Droits de l'Enfant à 7160 Chapelle-lez-Hll | |
| DATE DE DEBUT DE SESSION Lundi 18/03/24 & Mercredi 20/03/24 | | |

jeocourspourmaforme.com

Stages sportifs Printemps 2024

Multisports
Psychomotricité
Natation
De 3 à 12 ans

STAGES SPORTIFS Printemps 2024

THÈME : LES JEUX OLYMPIQUES

Multisports Psychomotricité Natation De 3 à 12 ans

INFOS : 064/44.37.56

SEMAINE 1 (4 jours !) : du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2024
SEMAINE 2 (4 jours !) : du lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2024

De 9h00 à 16h00 (Garderie gratuite dès 8h00 et jusque 17h00)

| | |
|---|---|
| <p>Psychomotricité</p> <p>De 3 à 5 ans - 15 places !</p> <p>TARIFS Semaine 1 (4 jours) : - 50 € Enfant de l'Entité - 60 € Enfant Hors Entité Semaine 2 (4 jours) : - 50 € Enfant de l'Entité - 60 € Enfant Hors Entité</p> | <p>Multisports</p> <p>De 6 à 8 ans - 15 places ! De 9 à 12 ans - 15 places !</p> <p>TARIFS Semaine 1 (4 jours) : - 50 € Enfant de l'Entité - 60 € Enfant Hors Entité Semaine 2 (4 jours) : - 50 € Enfant de l'Entité - 60 € Enfant Hors Entité</p> |
|---|---|

INSCRIPTIONS
Par mail à info.sport@7160.be

LIEU D'ACCUEIL & D'ACTIVITES
Hall des sports
Eplanade des Droits de l'Enfant
7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Une organisation du Centre Sportif Local « Sport et Délassement asbl »

CENTRE SPORTIF LOCAL
« SPORT ET DÉLASSEMENT ASBL »
Rue de La Hestre, 69 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/44.37.56 – info.sport@7160.be

Horaire

Accueil/ateliers

| | ACCUEIL | ATELIERS |
|----------|---------|--|
| Lundi | / | / |
| Mardi | / | Multisports 16/19h |
| Mercredi | 14h/20h | Culinaire 16h |
| Jeudi | / | Ecriture /studio 16/19h Événementiel 16/19h |
| Vendredi | 16h/20h | / |
| Samedi | 13h/18h | / |


 MJCASBL 064/45 89 61
 MJCCHAPELLE 0492/20 82 50

MJC

MAISON DES JEUNES
DU CENTENAIRE



26/02 JEUX DE SOCIÉTÉ
 27/02 LAZER GAME
 28/02 PADDLE
 29/02 ATELIER BEAUTÉ
 01/03 MADE IN ASIA
 04/03 TOURNOI FIFA
 05/03 CINEMA
 06/03 AQUALIBI
 07/03 FOOT CLUB
 08/03 SOIREE DE CLOTURE

**VACANCES DE CARNAVAL
DU 26/02 AU 08/03**

programme activités

MJC

RUE DE L'ABREUVOIR 7
7160 CHAPELLE



C3

BAUDELAIRE

« HEAUTONTIMOROUMENOS »

// 21.03 à 20h00

Spectacle théâtre-rock

Venez rencontrer le personnage de Baudelaire et écouter ses récits. Une soirée très intime, très poétique et musicale. Comme une invitation à prendre un verre avec Baudelaire, pour faire, avec lui, une balade sur un fil tendu entre fleurs idéales et bribes de spleen.

- prévente: 7€ - sur place: 9€
- Où ? Salle du Centre culturel de Chapelle « LE C3 »
- 064 43 12 57 ou secretariat.cch@7160.be
- <https://fb.me/e/11S8L11T1>



LES NEW BALADINS

// 23.03 à 16h00

Les New Baladins fêtent leur 10 ans! Il y aura cette année, comme d'habitude des refrains connus de tous et quelques belles surprises!

- prévente : 7€ - sur place: 9€
- Où ? Salle de l'Hôtel de Ville
- 064 43 12 57 ou secretariat.cch@7160.be

LIEUX :

- Salle « Le C3 » du Centre culturel de Chapelle : place de l'Hôtel de ville 17, 7160 Chapelle
- Salle de l'Hôtel de ville: place de l'Hôtel de ville 16, 7160 Chapelle

CONTACT :

- Secrétariat : secretariat.cch@7160.be
- Chargée de Com : communication.cch@7160.be
- Directrice : direction.cch@7160.be



Samedi 23 mars 2024 à 16h00

Salle de l'Hôtel de ville de Chapelle-lez-herlaimont
Prévente; 7 € sur place 9€
Infos & réservation: secretariat.cch@7160.be
ou 064 43 12 57

Obligation de tri des déchets organiques ... et si on passait au vert ?

Les déchets organiques et ceux de jardin sont une des fractions de déchets les plus importantes de votre quotidien. Les déchets organiques à eux seuls représentent plus de 50% du contenu d'un sac de déchets ménagers et depuis ce 1^{er} janvier 2024, il est interdit de les déposer dans le sac blanc.

En utilisant le sac vert et en triant vos déchets organiques, vous diminuez votre production de déchets résiduels et économisez ainsi des sacs blancs.

Seuls les DECHETS ORGANIQUES sont AUTORISÉS dans le sac vert, c'est-à-dire les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin, la litière végétale, les serviettes en papier, etc.

Suivez ces quelques conseils pour utiliser ce nouveau sac de manière efficace :

- laissez refroidir et égouttez vos déchets organiques avant de les jeter dans le sac vert ;
- limitez la durée du remplissage du sac vert à maximum deux semaines ;
- laissez circuler l'air autour du sac en évitant le contact direct avec le sol ;
- emballez vos déchets organiques dans un sac en papier. Le papier absorbera le surplus d'humidité.

Et puis, c'est facile, le nouveau sac vert est collecté toutes les semaines, le même jour que votre sac blanc. Il est vendu dans les commerces habituels par rouleau de 10 sacs de 20 litres au prix de 3,5 €

Pour plus d'informations :

<https://www.tibi.be/citoyens/collectes-porte-a-porte/collectes-selectives/le-sac-vert-biodegradable.htm>



DÉCHETS ORGANIQUES

SANS EMBALLAGE PLASTIQUE



DÉCHETS DE CUISINE







PETITS DÉCHETS DE JARDIN







AUTRES





Votre sac vert est collecté une fois par semaine en porte-à-porte





Évitez les erreurs les plus fréquentes






LITÈRE MINÉRALE → DÉCHETS RÉSIDUELS



STOP aux déjections canines !

Quoi de plus agaçant que de devoir effectuer un slalom sur le trottoir pour éviter les déjections canines ?

En tant que responsable de votre animal de compagnie préféré, il est de votre devoir de ne pas laisser votre animal faire ses besoins n'importe où, ni d'abandonner ses déjections sur la voie publique.

Les déjections canines constituent un véritable fléau à plusieurs titres :

- sur le plan de l'hygiène, des microbes sont ramenés à la maison
- sur le plan de la sécurité, les personnes âgées ou moins valides risquent de tomber
- sur le plan de la propreté publique, le cadre de vie se dégrade
- sur le plan de l'image de notre commune, il y a bien mieux à montrer que cela.

Une incivilité qui peut coûter cher

Le règlement de police communal prévoit en son article 100 :

« Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux sont tenus de les empêcher :

§1 : De souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs.

§2 : D'endommager les plantations ou autres objets se trouvant sur l'espace public.

§3 : D'effectuer leurs besoins sur la voie publique ailleurs qu'aux endroits spécialement prévus à cet effet.

§4 : Les personnes qui accompagnent un chien sont tenues de faire disparaître les excréments déféqués par l'animal sur le domaine public, en ce compris les squares, les parcs, les espaces verts des avenues et les jardins publics,

1. soit au moyen d'un petit sachet et selon le mode d'emploi y figurant,
2. soit de toute autre manière adéquate.

Les contrevenants sont tenus de remettre sans délai les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet.

§5 : Tout gardien promenant un chien doit, à tout moment de la promenade, disposer de deux sacs permettant le respect du paragraphe 4. »

Une infraction à cet article du règlement de police peut entraîner une amende administrative de 350 euros **maximum**.

Solution

L'Administration communale mettra à disposition des propriétaires de chiens gratuitement des « sacs à crottes » qui pourront être retirés au sein de l'Administration communale et qui seront également distribués prochainement à l'occasion d'une activité en lien avec le bien-être animal.

Conclusion

Au regard du danger qu'elle représente et des conséquences financières, il apparaît que contrairement à la croyance populaire « MARCHER DEDANS NE PORTE PAS BONHEUR »

Le service Sécurité

LE CARNAVAL DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT...

Un rendez-vous à ne pas manquer

Les archives communales mentionnent qu'au milieu du 18^e siècle, des réjouissances étaient organisées à Chapelle, à la mi-carême, c'est-à-dire au Laetare qui selon ses racines latines signifie « réjouis-toi ».

On y trouve là les origines du carnaval de Chapelle... c'est dire si ses racines sont anciennes et sa tradition bien ancrée.

Bien sûr au fil du temps, ces festivités ont évolué, mais ont gardé un caractère particulier teinté de convivialité et des spécificités originales typiquement chapelloises qui en font sa réputation. Ainsi, aux côtés des traditionnelles sociétés de gilles et paysans, évoluent également des sociétés de fantaisie, des géants, de nombreuses « mascarades » et autre école de cirque qui composent les différents cortèges. Une imposante fête foraine égaye en outre les jours de festivités.

Le « rondeau de l'Avant-din-ner » du dimanche matin, son important cortège de l'après-midi, le « Prestige des Tchats », spectacle pyrotechnique exceptionnel qui conclut le cortège du lundi soir et le « brûlage des bosses » du mardi soir, sont sans conteste, les moments forts de ces 3 jours de liesse.

L'ORDRE DES TCHATS

Créé en 1995, l'Ordre des Tchats compte, aujourd'hui, plus de 1000 membres d'horizons, opinions et idéologies différentes.

La cérémonie d'intronisation des nouveaux Tchats est devenue un authentique spectacle qui s'est, au fil des années, totalement intégré aux festivités carnavalesques.

Chaque année, il intronise ainsi différentes personnalités participant à la promotion et au rayonnement de Chapelle.

A cette occasion, le Grand Conseil de l'Ordre des Tchats invite, en toute convivialité, la population à assister à cet événement ouvert au public.

Samedi 24 février 2024 - 16h (Hôtel de Ville) - Cérémonie d'intronisation de la 28^e nichée de l'Ordre des Tchats.

1994, naissance de Félix Sylvestrix - symbole de la Cité des Tchats. **[Bienvenue à tous]**

1995, le Grand Conseil et les premiers culots de l'Ordre des Tchats prêtent serment devant le symbole original de la cité :

Salle de l'Hôtel de Ville

Félix Sylvestrix, Nous, membres de l'Ordre te saluons. Dans ta cité, où nous vivons, respect et fidélité nous te jurons, de notre main, nous te caressons car prospérité et projection nous espérons.
Source : feu Claude STRAUNARD

ORDRE DES TCHATS

24 février à 16h





CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Samedi 17 février

14.30 : 75e bal d'enfants (Hôtel de Ville)

Samedi 24 février

Soumance Générale en musique

14.00 : Sortie des sociétés

16.00 : 28e Chapitre de l'Ordre des Tchats

19.30 : Cortège aux Lumières

22.00 : Feu d'artifice (place de l'Église)

CARNAVAL DE LAETARE

Dimanche 10 mars

09.00 : Remise des médailles

11.00 : Rondeaux de l'avant-din-ner (place de l'Église)

15.00 : Cortège (départ Saint-Germain)

avec l'école du cirque Pré en bulle, les Tchaplous, les Boute-en-train, les Tchamaïcains, Tabata, Virgile & co, les Paysans, les gilles Gais Lurons, les gilles Joyeux, les gilles de l'Aurore, les gilles à Hauts Chapeaux.

L'Administration communale et le Comité officiel des fêtes organisent, à l'occasion du cortège carnavalesque du dimanche 10 mars, un concours destiné à récompenser les masques et les travestis les plus originaux ainsi que les groupes de mascarades formés les plus représentatifs ...

Pour participer à ce concours, les masques et les travestis qui auront pris part au cortège précité, voudront bien se présenter le même jour à 19h00 dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le jury distinguera les meilleurs participants dans diverses catégories et procédera à la remise des prix.

Participez au carnaval de Chapelle ! Masquez-vous, dansez et suivez vos groupes favoris.

ATTENTION: Pendant les cortèges du dimanche et du lundi, les travestis sont uniquement autorisés à évoluer derrière les éventuelles sociétés locales. Aucun travesti ne pourra se trouver derrière les groupes folkloriques étrangers afin de ne pas gêner leurs évolutions.

Lundi 11 mars

14.00 : Sortie des sociétés

19.00 : Cortège aux Lumières (départ Saint-Germain)

22.00 : Feu d'artifice «Prestige des Tchats», place de l'Hôtel de Ville.

Mardi 12 mars

15.00 : Sortie des sociétés

Dès 21.00 : Rondeaux et Brûlages des Bosses des différentes sociétés (place de l'Hôtel de Ville)

PIETON

Samedi 2 mars

Soumance générale en musique

16.00 : Sortie des sociétés

Vendredi 22 mars

Marche parrainée et bal d'enfants

CARNAVAL DE PIÉTON

Dimanche 24 mars

10.00 : Remise des médailles (Clos des Menuts)

11.30 : Rondeau en batterie (place Musch, au Marronnier)

16.30 : Grand cortège : place Musch avec les Vatos Locos, les gilles les Bons Amis et leurs dames les Boute-en-train, les Pierrots blancs de Godarville, l'école du cirque Pré en bulle et les Tchaplous de Chapelle.

18.30 : Rondeau (place Musch, au Marronnier)

22.00 : Feu d'artifice (place Moulin)

Lundi 25 mars

14.00 : Sortie des sociétés

21.30 : Brûlage des Bosses (place Musch)

Mardi 26 mars

15.00 : raclot

GODARVILLE

Samedi 20 avril

Soumance générale en musique

15.00 : Sortie des sociétés

21.00 : Grand Cortège (départ place Albert 1er)

22.30 : Feu d'artifice (place de Gaulle)

CARNAVAL DE GODARVILLE

Dimanche 5 mai

09.00 : Remise des médailles (salle polyvalente)
11.00 : Rondeau matinal (place Albert 1^{er})
16.30 : Grand Cortège (départ place de Gaulle)
avec les Réveillés et leurs Paysannes, Les Pierrots blancs, les Bons vivants, les Gaulois, Tabata Virgile & Co et les Tchaplous de Chapelle.

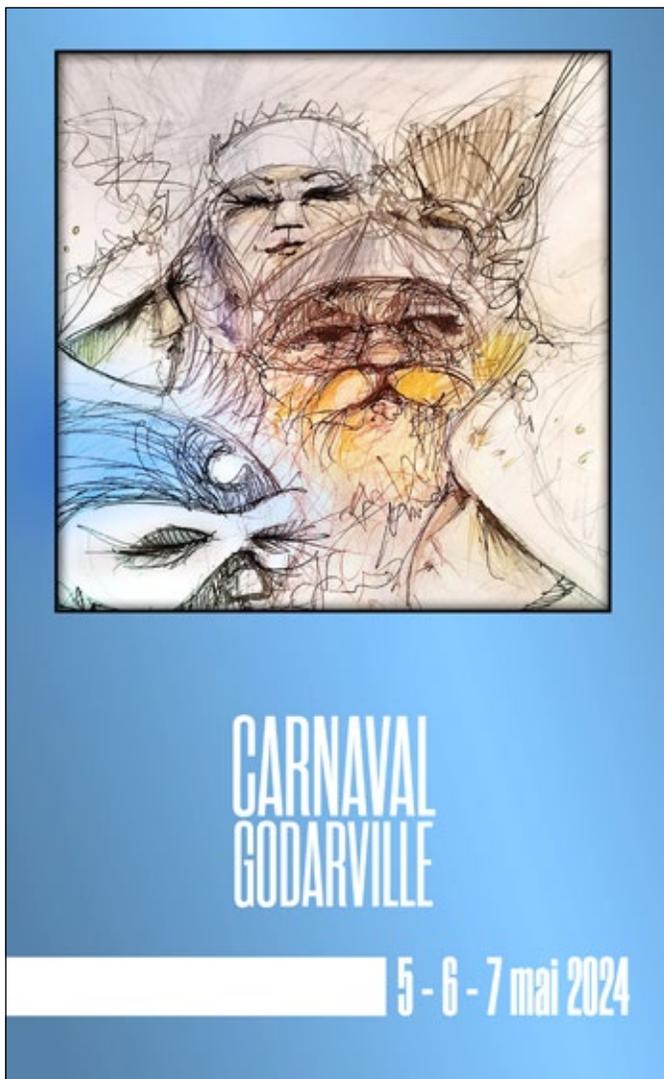
Lundi 6 mai

15.00 : Sortie des sociétés
21.00 : Cortège aux Lumières (départ place Albert 1^{er})
22.30 : Feu d'artifice (place de Gaulle)
23.30 : Brûlage des Bosses (place de Gaulle)

Mardi 7 mai

15.00 : raclot

CHAMP DE FOIRE PRESENT DANS CHAQUE CARNAVAL !!





AVIS A LA POPULATION

TRAVESTIS : ils sont invités à prendre place dans les cortèges derrière la société de leur choix. Ils sont interdits derrière les sociétés étrangères afin de ne pas gêner leurs évolutions. De plus, il est préférable de ne pas porter de costume faisant référence à des épisodes malheureux de l'histoire (nazisme, terrorisme ...) ou des costumes nécessitant des armes factices.

ORANGES : il est strictement interdit au public de relancer des oranges à l'adresse des sociétés. Le jet d'orange doit rester un geste amical. Il est défendu après 19h30.

DÉGÂTS : les bris de vitres et toutes autres détériorations ou accidents doivent être signalés immédiatement au président de société et sont à charge de la société concernée.

Le Comité Officiel des Fêtes décline toute responsabilité en matière de dégâts, accidents ou incidents de quelque nature que ce soit.

Sur le parcours des cortèges, les riverains sont invités à protéger leurs vitres, enseignes, ...

Nul ne peut lancer des produits susceptibles de salir les personnes, vêtements, voitures, édifices (plâtre, farine, suie ...).

Il est aussi interdit de faire usage de pétards, matraques, armes quelconques.

POLICE – ROULAGE : la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés par des signaux dans le centre de la localité le 24 février et du 10 au 13 mars 2024.

Pendant les 3 jours de Laetare, il est recommandé aux conducteurs de véhicules d'observer les règles de stricte prudence et de se conformer aux diverses interdictions mises en place lors de leurs déplacements dans la localité.

Les contrevenants seront punis de peines de police.

Attention, afin d'assurer la sécurité de toutes et tous, les entrées vers le centre de l'entité seront sécurisées par un système dit "de chaînes", il sera donc impossible de passer, hors présence policière.

FEUX D'ARTIFICE : dorénavant, par mesures de sécurité, les périmètres des rondeaux seront exclusivement réservés

aux membres des sociétés carnavalesques, leurs musiciens et tamboueurs ainsi qu'aux autorités et à leurs invités munis d'un laissez-passer.

Lors de ceux-ci, il est recommandé de fermer les tabatières et fenêtres des immeubles voisins.

Horaires des barrages lors des festivités locales

Samedi 24 février

Fermeture à 12h00. Réouverture à 6h00 (dimanche matin).

Dimanche 10 mars

Pas de circulation de 3h30 à 6h00 le lundi.

Lundi 11 mars

Libre circulation de 6h00 du matin à 12h00.

Mardi 12 mars

Libre circulation de 6h00 du matin à 14h00.

Réouverture mercredi 13 mars à 6h00

RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AU DÉROULEMENT DES FESTIVITÉS CARNAVALESQUES

A. Fermeture des établissements accessibles au public

Art. 1 : tous les débits de boissons ainsi que tous les manèges forains seront fermés dès 03h00 à l'occasion de :

- Soumonce générale le dimanche ;
- Carnaval de Laetare, les lundi, mardi, mercredi ;
- Soumonce générale de Piéton, le dimanche ;
- Carnaval de Piéton, les lundi, mardi, mercredi ;
- Soumonce générale de Godarville, le dimanche ;
- Carnaval de Godarville, les lundi, mardi, mercredi.

Le Conseil communal entend par fermeture : les lumières éteintes, les lieux vidés, du personnel, des participants au carnaval.

Art. 2 : les clients se trouvant encore dans l'établissement après l'heure de fermeture devront quitter immédiatement les lieux de l'exploitant qui sera tenu pour responsable de son manquement.

Art. 3 : le présent règlement sera affiché de façon visible dans les établissements concernés. Les exploitants en assureront l'information et interrompront la vente de leurs produits suffisamment tôt de manière à assurer un respect de l'obligation de fermeture à l'heure définie.

B. Vente d'alcool

Art. 4 : la vente de boissons alcoolisées titrant plus de 15° est interdite sur le territoire de la commune pendant les festivités carnavalesques de Chapelle - Piéton - Godarville

du samedi à 0.00 au dimanche à 6.00 (soumonces générales)

du dimanche à 0.00 au mercredi à 6.00 (carnaval)

Art. 5 : l'interdiction dont il est question à l'article 4 ne concerne pas les restaurants et les cafés, c'est-à-dire les établissements pratiquant la vente de telles boissons à consommer sur place de manière permanente.

Art. 6 : toute infraction à cette règle conduira immédiatement à la fermeture du débit de boissons et à la confiscation du stock de produits illicites.

C. Utilisation d'objets pouvant constituer un danger pour le public

Art. 7 : il est interdit aux consommateurs de sortir des débits de boissons munis de verres ou de bouteilles ou de se trouver sur la voie publique avec de tels objets, quelle qu'en soit leur provenance.

Art. 8 : le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et bénéficiera de la plus large diffusion.

Vous pouvez consulter l'intégralité du règlement général de Police, sur le site :
www.chapelle-lez-herlaimont.be

Poste de secours

Permanences : place de l'Hôtel de Ville n° 15
 Le samedi 24 février 2024 de 15h à minuit et au LAETARE, les 10, 11, 12 mars 2024, de 15h à minuit.

N'oubliez pas de maîtriser votre consommation d'alcool...

Si vous souhaitez ouvrir dans le périmètre des festivités un stand boisson/nourriture, une demande devra être adressée au Collège communal, un mois avant l'événement.

Différentes précautions doivent être prises en termes de sécurité : visite des pompiers, prise de connaissance par la police, autorisation d'occupation du domaine public ...

Attention, pas de verres ni de bouteilles sur la voie publique !



Lactare



10-11-12

Mass 2024
Chapelle-lez-Herlaimont

Xavier Pourbaix 2024



Editeur responsable : Collège communal de Chapelle, place de l'Église de Wijk 18, 7160 Chapelle-lez-Herminon - © www.adobestock.com coloraste - www.chapelle-lez-hellainmont.be - Besigmeine E.de Vos

2 mars

Soumonce générale

24 25 26 mars

carnaval 2024

Piéton



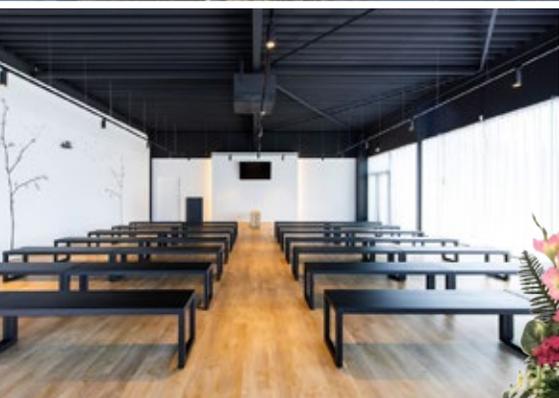
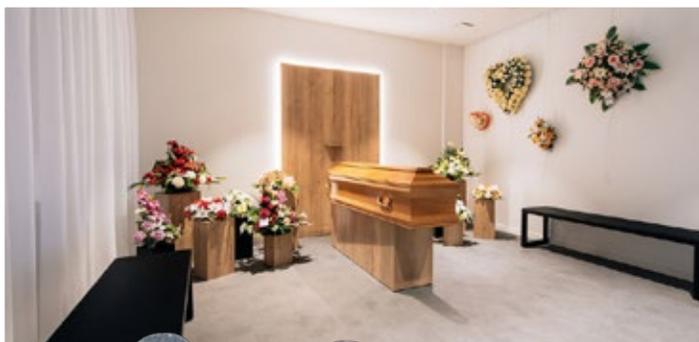
DEUX CENTRES FUNÉRAIRES Chapelle-lez-Herlaimont & Courcelles

Forte de ses **40 années d'expérience**, l'entreprise familiale **SOS-DECES** vous propose un accompagnement basé sur l'écoute, le respect et la discrétion.

À Chapelle-lez-Herlaimont dans un cadre calme et verdoyant ou à Courcelles dans des installations modernes et spacieuses, mais avec la **même philosophie** et la **même politique de prix** juste.

VENEZ VOUS RENSEIGNER

- Funérailles dans toute la Belgique et à l'étranger
- Agréé assurances Dela, Corona Direct, Funalia,...
- Dernières volontés
- Assurances-décès



Conception
de modèles
personnalisés

Monuments
funéraires

Fleurs
et articles
funéraires



CHAPELLE

Rue du Vent de Bise 4
7160 Chapelle-l-Ht
(face au cimetière)



COURCELLES

Rue de Trazegnies 177
6180 Courcelles
(face au Colruyt)

Jean &
Stéphane
Geunicks

